

Séance du : 28 mars 2024

n° 10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 14 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de M. HEBRARD Gilbert.

Mr Serge BARTHES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Judith ARDON, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Patricia MALMAISON, Hélène MARTY, Virginie MIR, Nathalie NACCACHE, Florence SIORAT, Estelle VILESPY.

Serge BARTHES, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, Christian CESSSES, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Laurent HOURQUET, Dominique GUIRAUD, Olivier JULLIN, Christian LAGENTE, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Daniel RUFFAT, Alain SCHMIDT, Serge SERRANO, John STEIMER, Raymond VELAND.

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Philippe HEDIN, Gérard LAVIGNE, Alain SARTORI

En exercice : 63

Présents : 34

Avaient donné pouvoir :

Jean-Pierre BOMBAIL à Pierre BODIN, Valérie GRAFEUILLE ROUDET à Christine BIGNON, Serge KONDRYSZYN à Serge BARTHES, Marie-Hélène VAUTHIER à Michel FERRET.

Nombre de voix : 38

Excusés :

Sophie ADROIT, Evelyne CESSSES, Marie-France LOISEL, Martine MARECHAL, Christiane PALOSSE,

Philippe BARBASTE, Robert BATIGNE, Jacques DANJOU, Hervé RAMONDA.

Objet : Approbation du Compte administratif 2023 du PETR du Pays Lauragais

En application de l'Article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Comité syndical de prononcer l'arrêt des comptes de l'exercice précédent en votant le Compte Administratif.

Conformément à l'Article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président cède la parole à M. François DEMANGEOT, rapporteur du budget, et quitte la salle.

M. François Demangeot expose les éléments suivants :

- Le Budget Primitif 2023 a été voté le 12 avril 2023 pour un montant en recettes et dépenses s'élevant à 969 359,26 € en section de fonctionnement et à 781 510,73 € en section d'investissement.
- Le Compte Administratif, conforme au Compte de Gestion présenté par le comptable public, fait apparaître un résultat global de clôture de l'exercice 2023 de 92 946,70 €.

Investissement :

Dépenses

| | |
|--------------------|------------|
| Prévu : | 781 510,73 |
| Réalisé : | 462 649,95 |
| Reste à réaliser : | 94 827,00 |

Recettes

| | |
|--------------------|------------|
| Prévu : | 781 510,73 |
| Réalisé : | 539 190,28 |
| Reste à réaliser : | 120 450,37 |

Fonctionnement :

Dépenses

| | |
|-----------|------------|
| Prévu : | 969 359,26 |
| Réalisé : | 806 182,76 |

Recettes

| | |
|-----------|------------|
| Prévu : | 969 359,26 |
| Réalisé : | 822 589,13 |

Résultat de clôture de l'exercice :

| | |
|-------------------|-----------|
| Investissement : | 76 540,33 |
| Fonctionnement : | 16 406,37 |
| Résultat global : | 92 946,70 |

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus à l'unanimité,

**Mr le Président s'étant retiré du vote,
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

Fait à Avignonet-Lauragais, le 28 mars 2024

Le Président



Gilbert HEBRARD

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 : Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.